



# Le Débridé

Journal d'information des Retraités CFDT des Vosges • Quadrimestriel



N°4 • Janvier 2014 • 2€



## AGENDA

- ◆ 11 février : Conseil UTR à Épinal.
- ◆ 18 février : AG de l'ULR de Vittel et de la SSR Agro à Bulgnéville.
- ◆ 21 février : AG de l'ULR Haute-Moselotte à Saulxures-sur-Moselotte.
- ◆ 4 mars : Bureau UTR à Épinal.
- ◆ 1<sup>er</sup> avril : Bureau UTR à Épinal.
- ◆ 29 avril : Conseil UTR à Épinal.
- ◆ 20 mai : Bureau UTR à Épinal.
- ◆ 23 mai : AG de l'ULR d'Épinal aux Érables à Épinal.
- ◆ 19 juin : AG de l'UTR des Vosges à La Bresse.

## SOMMAIRE

Méli-mélo.....	1
Belle année 2014.....	1
L'hospitalisation à domicile (HAD) : une solution d'avenir?.....	2-3
Élections municipales et action dans les CCAS.....	3
Élections : attention !.....	3
Nouveau secrétaire à l'ULR de St-Dié.....	4
Stationnement réservé pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.....	4
Sortir Plus.....	4
Cotisations 2013.....	4
Non à la fermeture de points de vente SNCF.....	4



## EDITO

### Méli-mélo

On a du mal à s'y retrouver :

- hommage unanime à Nelson Mandela pour sa lutte contre l'apartheid et la réconciliation des communautés blanches et noires ;
- polémique autour de l'élection de Miss France, jolie fille « mais » métissée, suite à quelques commentaires fallacieux et injurieux sur les réseaux sociaux ;
- confusion entre la situation de crise que nous vivons tous et des « soit disant » profiteurs responsables de la situation.

Les responsables sont tout trouvés : chômeurs, roms, arabes, noirs, chinois, juifs... et j'en oublie sans doute. Il est trop facile d'accuser les autres des difficultés qu'on rencontre. Comment sortir de cette spirale infernale qui risque de nous entraîner dans le mur ? Tout simplement en regardant autour de nous, dans notre environnement de proximité :

- les chômeurs parmi nos proches, qui ne sont pas des fainéants (et parfois ne demandent même pas les prestations sociales auxquelles ils auraient droit) ;
- nos voisins, même immigrés, avec qui nous vivons en bonne entente ;
- les roms qui subissent d'abord précarité et rejet plus que les nationaux ;
- les réfugiés en quête de protection et qui trouvent chez nous une sécurité qui leur est refusée dans leur pays...

Retrouvons notre lucidité et cessons de nous laisser abuser par ceux qui désignent trop facilement des boucs émissaires – et tout redeviendra plus simple dans cette société en folie !

◆ Jean-Claude Géhin



Que d'étranges engrangées, pour certaines dès 2013, et dont nous bénéficions en 2014 :

- hausse de la TVA,
- report de la revalorisation annuelle des pensions au 1<sup>er</sup> octobre,
- moindre hausse du pouvoir d'achat des retraités complémentaires,
- poursuite du prélèvement de 0,3% sur les pensions des retraités imposables,
- fiscalisation des majorations de pension pour les personnes ayant élevé au moins 3 enfants.

Nous retraités, considérés comme des nantis, sommes contraints à la solidarité. Espérons qu'on nous en sera reconnaissant. Gardons cependant le sourire et persuadons-nous que nous rendons service à la collectivité et à la Nation. **Le Bureau de l'UTR CFDT des Vosges vous présente ses meilleurs vœux de bonne année à tous, bonne santé surtout. Sachons rester mobilisés pour résister à d'autres éventuels mauvais coups !**

Le Débridé est édité par l'UTR CFDT des Vosges - 4, rue Aristide Briand - BP 334 - 88008 ÉPINAL CEDEX • ©03 29 82 04 32 • Directrice de la publication : **Françoise Pigenel**.

• Rédacteur en chef : **Jean-Claude Géhin**. • ISSN : 2265-8092. • Dépôt légal : janvier 2014. • Illustrations titre : **Pierre Lamboley** [retraité Métaux] (dessins gauche et droite) et **Francis Cuny** [sculpteur] (bonshommes escalier). • Conception et impression : **CIDP** - 18 rue des Glacis - 54000 NANCY - ©03 83 39 45 20 - <http://www.cidp.info>.

# L'hospitalisation à domicile (HAD) : une solution d'avenir ?

À l'heure où l'HAD a le vent en poupe (elle devrait doubler ses capacités d'ici à 2018), nous vous proposons de faire le point sur cette modalité particulière d'hospitalisation.



## Qu'est-ce que l'HAD ?

Car il s'agit bien d'une véritable alternative à l'hôpital, à ne pas confondre avec les soins infirmiers à domicile. Les structures d'HAD sont des établissements de santé à part entière, généralistes et polyvalents, qui assurent des soins médicaux et paramédicaux complexes, multiples et fréquents au domicile du patient (qui peut aussi être une maison de retraite).

## Qui peut en bénéficier ? Pour quoi ?

Des malades de tous âges – enfants, adolescents, adultes – atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, nécessitant des soins complexes et/ou techniques, et qui sinon devraient aller à l'hôpital.

Il ne faudrait pas croire que les soins palliatifs soient la seule indication, même si c'est la principale. Viennent ensuite les pansements complexes, soins de nursing\* lourds, traitements intraveineux, chimiothérapies, nutrition entérale\*, assistance respiratoire, rééducations orthopédiques ou neurologiques, prise en charge de la douleur (la liste n'est pas exhaustive).

## Comment ça marche ?

La prise en charge est prescrite par un médecin (hospitalier souvent), avec l'accord écrit du malade (ou à défaut de sa famille) et du médecin traitant. L'équipe chargée de l'admission évalue si le domicile est adapté en termes d'accessibilité et d'hygiène, de même que l'environnement social et familial. Tout repose sur la pluridisciplinarité et la complémentarité : la structure d'HAD coordonne les intervenants médicaux (médecin traitant, en lien avec le médecin coordonnateur de l'HAD) et paramédicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues, etc.), mais également (médico-)sociaux (aide-ménagères, assistantes sociales...).

## Avantages et limites de cette formule

L'HAD raccourcit ou évite l'hospitalisation, notamment le passage aux urgences, traumatisant pour les personnes âgées. Elle permet de profiter de soins identiques à ceux reçus à l'hôpital (le risque d'infection nosocomiale\* en moins), 24 h/24, 7j/7, tout en bénéficiant de sa structure familiale (« *La qualité de l'hôpital, le confort de sa maison* » [FNEHAD]).

Si les patients et les familles sont fortement demandeurs et globalement satisfaits de la qualité des soins et des contacts avec les équipes, il faut cependant souligner que le succès repose en partie sur les aidants, qui doivent assurer une présence continue, ainsi qu'une partie de l'accompagnement et la participation aux soins. Ils ne sont pas toujours suffisamment informés des difficultés physiques, psychiques et techniques qui les attendent (risque d'épuisement). Certains séjours peuvent être ponctués de ré-hospitalisations transitoires (décompensations, répit, etc.) : « *tout le matériel est alors repris, ainsi que le stock de médicaments, obligeant la famille à refaire toutes les démarches au retour à domicile* », déplore un témoin de Golbey.

Une enquête sur l'HADOV pointe le risque de difficultés de fonctionnement

dans les « déserts médicaux », comme l'Ouest vosgien, qui conjugue « *une étendue géographique importante, une population vieillissante et une démographie médicale en plein déclin* » [Ioana Cucuteanu-Muller, Thèse de médecine, Nancy, déc. 2011].

Quant à l'HAD d'Epinal, elle a été contrainte de suspendre son activité de juillet 2011 à mars 2012, « *le déficit en personnels de coordination ne permettant pas d'assurer les prises en charge avec le niveau de qualité et de sécurité voulu par HAD FRANCE* ».

Certains patients souhaiteraient qu'une convention de coordination soit signée entre les différents intervenants et l'usager concernant l'organisation des soins, le respect des horaires des intervenants et peut-être un recours en cas de difficultés.

## D'énormes économies en perspective

Pour l'assurance maladie, le développement de l'HAD représenterait un potentiel d'économies considérable : le coût moyen journalier d'une place en HAD est évalué entre 140 et 145 €, contre 450 € en hospitalisation de jour et de 300 à 750 € en hospitalisation complète (jusqu'à 80 % d'économie), et à 169 € en soins de suite et de réadaptation, contre 262 € en SSR en établissement (soit un différentiel de 40 %) [Source : Cour des comptes, rapport Sécurité sociale 2013]. La plus grande partie des charges non directement liées aux actes médicaux et paramédicaux (repas, surveillance, toilette, hôtellerie...) pèse en effet sur les ménages, voire sur l'action sociale (APA), ce qui permet de compenser les surcoûts structurels de l'HAD, notamment les déplacements.

À noter toutefois que toute augmentation de capacité de l'HAD se fera par redéploiement, ce qui signifie la suppression d'autant de lits d'hospitalisation « classique ». ♦ Chantal Converset

GLOSSAIRE • **Nursing** : soins infirmiers destinés à éviter les complications éventuelles. - **Entérale** : par sonde. - **Nosocomiale** : contractée à l'hôpital.

## L'HAD dans les Vosges

La quasi-totalité du territoire du département est couverte par l'une des trois structures d'HAD.

### L'HAD d'Épinal et sa région

- Ouverte en juillet 2009.
- Rattachée à HAD France, structure privée commerciale (SAS).
- Capacité : 30 lits.
- Autorisée à intervenir sur l'ancien territoire de proximité des Vosges Centrales (TSP 18).

*N.B. : les cantons de Darney, Bains-lès-Bains et Monthureux-sur-Saône sont à articuler avec HADOV.*

**MAISON DE SANTÉ SAINT-JEAN**  
**31, rue Thiers • 88000 ÉPINAL**  
**Tél. : 03 29 68 43 10 • Fax : 03 29 68 43 16**  
**Email : hadepinal@hadfrance.fr**

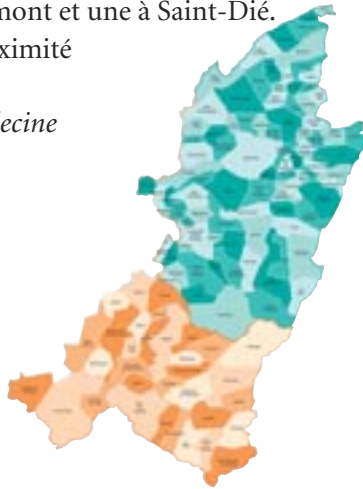


### L'EV'HAD, HAD de l'Est Vosgien

- Ouverte en mars 2010.
- Rattachée au Centre Hospitalier de Gérardmer.
- Capacité d'hospitalisation en HAD : 30 lits / 18 ?.
- Basée à Gérardmer avec une antenne à Remiremont et une à Saint-Dié.
- Couvrant à terme les territoires de santé de proximité (TSP) 19 et 20 (50 lits autorisés).

*N.B. : initialement HAD obstétrique, désormais médecine (HAD polyvalente).*

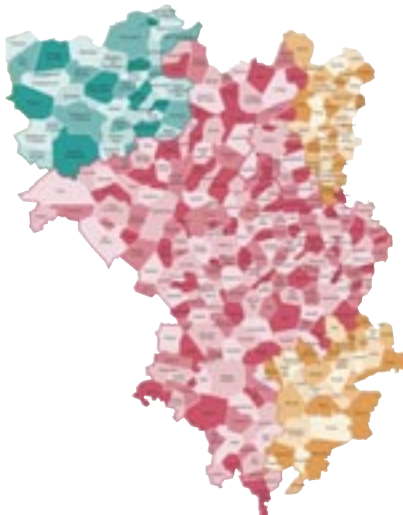
**EV'HAD**  
**22, boulevard Kelsch**  
**BP 129**  
**88407 GÉRARDMER CEDEX**  
**Tél. : 03 29 41 24 10**  
**Fax : 03 29 42 09 33**



### L'HADOV, HAD de l'Ouest Vosgien

- Ouverte en janvier 2010.
- Association de droit local, à but non lucratif.
- Capacité : 30 lits.
- Son secteur d'intervention dépasse les limites du pays Ouest-Vosgien et s'étend à la périphérie des départements limitrophes.
- Une antenne est prévue à Vittel.

**HADOV**  
**Centre Hospitalier**  
**1280, avenue de la Division Leclerc**  
**88307 NEUFCHÂTEAU CEDEX**  
**Tél. : 03 29 94 87 80**  
**Fax : 03 29 94 87 79**



## Élections municipales et action dans les CCAS

C'est en mars 2014 qu'auront lieu les élections municipales, suivies de la mise en place des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), qui doivent obligatoirement comporter un nombre égal d'élus et de représentants d'associations départementales.

Les retraités CFDT Vosges, de par leur statut, peuvent postuler à ces sièges associatifs.

Au-delà restent les sièges réservés aux élus. Et nous savons que nombre de retraités parmi tous nos adhérents vont être candidats, et pourquoi pas élus, dans les conseils municipaux.

**N'hésitez pas à postuler à ces fonctions.** Nous pourrions ainsi, avec votre participation, faire travailler les CCAS (au-delà de l'organisation du repas des anciens et de l'aide sociale) sur les problèmes rencontrés par les personnes âgées : logement, isolement, conditions du maintien à domicile, schéma de transports, et bien d'autres.

L'Union Territoriale des Retraités CFDT des Vosges pourra vous proposer des formations gratuites pour vous permettre de remplir vos fonctions avec efficacité. D'ores et déjà, l'Union locale de la Haute-Moselotte a décidé d'en débattre lors de sa prochaine Assemblée générale le 21 février 2014.

◆ Jean-Claude Géhin

### ÉLECTIONS : ATTENTION !

**Pour les élections à venir, en particulier municipales, nous rappelons aux candidat(e)s que les règles CFDT interdisent de se revendiquer de la CFDT. Seule mention autorisée : « militant(e) syndical(e) ». Prenez-y garde !**

◆ Le Bureau UTR 88

## Nouveau secrétaire à l'ULR de St-Dié

Suite à la démission de Georges Morel du poste de secrétaire de l'ULR de St-Dié, les adhérents présents le 27 novembre 2013 ont voté à l'unanimité en faveur de William Michel pour le remplacer (photo ci-contre).



Janot, pour le maintien à domicile (mobilité, accessibilité du logement, transports...): comment faire connaître ce service?

- repas convivial pris en commun au restaurant le Kalisté à Raon l'Etape.

Compte-rendu de l'AG du 18 octobre:

- introduction, mot d'accueil,
- nouvelles adhésions,
- intérêt d'adhérer aux sections retraités ou de rester dans les actifs,
- CLIC de St-Dié, représenté par Madame

Composition du Bureau:

- Secrétaire: William Michel,
  - Secrétaire adjointe: Andrée Bodaine,
  - Trésorière: Marie-Agnès Idoux,
  - Trésorier adjoint: Guy Genty.
- ◆ William Michel

### BON À SAVOIR

## Stationnement réservé pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite

Si, avec l'âge, vous avez plus de mal à marcher, ou si vous devez vous faire accompagner dans vos déplacements, vous pouvez avoir accès aux places réservées aux handicapés.

Demandez un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH): vous recevrez un formulaire à compléter, accompagné d'un questionnaire médical qui sera rempli par votre médecin traitant.

Sous réserve d'une visite complémentaire par un médecin de la MDPH, vous obtiendrez une carte de stationnement vous autorisant l'accès aux places réservées (valable dans toute l'Union européenne). Elle est attribuée pour une durée déterminée (1 an minimum) ou à titre définitif. Attention: pour éviter toute interruption dommageable, présentez la demande de renouvellement 4 mois au moins avant la date d'expiration de la carte (on vous conseille de vous y prendre 6 mois avant). Vous pourrez peut-être bénéficier de la gratuité sur les emplacements réservés payants, cela dépend de la politique tari-

faire de la commune (se renseigner à la mairie). En Lorraine, Nancy et Thionville uniquement (source: APF).

Une proposition de loi actuellement en discussion au Parlement vise non seulement à généraliser le principe de gratuité et de non-limitation de la durée du stationnement sur les places réservées et aménagées, mais à l'étendre à toutes les places, réservées ou non.

N.B.: si l'octroi de la carte vous est refusé, vous avez 2 mois pour contester la décision, soit par une simple lettre au Préfet, soit en saisissant le Tribunal administratif.

Attention! La carte doit être retirée, sous peine de contravention, si son titulaire n'est pas dans le véhicule, car elle est liée à la personne et non au véhicule.

◆ J.-C. Géhin, C. Converset



### MDPH DES VOSGES

1, allée des Chênes • BP 81057

88051 ÉPINAL CEDEX 9

Téléphone: 03 29 29 09 91

Du lundi au vendredi: 9<sup>h</sup> - 12<sup>h</sup> / 14<sup>h</sup> - 17<sup>h</sup>

### SORTIR PLUS

Vous avez 80 ans et plus, vous êtes isolé(e), vous éprouvez des difficultés pour aller chez le coiffeur, le médecin, retrouver vos amis, faire vos courses, voir des spectacles...? Votre Caisse de retraite complémentaire (AGIRC et ARRCO) met en place des prestations d'action sociale pour faciliter vos sorties, sans conditions de ressources. Pour être accompagné par un professionnel agréé lors de vos déplacements (à pied ou en voiture), commandez un chéquier SORTIR PLUS. Il s'agit d'un carnet de chèques emplois services (CESU) d'une valeur globale de 150€ (10 chèques de 15€ chacun). Votre participation financière sera de 15€ pour le premier chéquier, 20€ pour le deuxième et 30€ pour le troisième.

Pour toute information complémentaire, contactez le service au 0 810 360 560 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Nous vous invitons à informer vos ascendants, voisins ou connaissances concernés et à les aider dans les démarches.

◆ Françoise Pigenel, Chantal Converset

### COTISATIONS 2013

La rentrée des cotisations en 2013 a été moins tardive et nous permet de faire le point au 31 décembre. Merci à celles et ceux qui ont respecté la limite du mois d'octobre.

Au cours de l'année 2013, l'UTR des Vosges a repris sa progression: le nombre de cotisations enregistrées a augmenté de 7% par rapport à 2012, dépassant légèrement celui de 2011.

De nouveaux adhérents arrivés dans les ULR vont participer à la relance des activités localement et permettre ainsi la poursuite du développement. ◆ Marie-Laure Barlier

### NON À LA FERMETURE DE POINTS DE VENTE SNCF

Au grand dam des usagers, des élus locaux et des syndicats, la SNCF a programmé pour le 1<sup>er</sup> février 2014 la fermeture des 2 points de vente qu'elle gère sur Cornimont et Le Thillot. Ceux-ci évitent aux usagers de se déplacer à Remiremont pour acheter leurs titres de transport. Motions de protestation dans les conseils municipaux, pétition lancée par la CGT Vosges et disponible auprès des mairies. Réuni le 13 décembre 2013, le Conseil de l'UL Haute-Moselotte a décidé de soutenir cette action et vous invite à signer et faire signer cette pétition dans vos mairies pour obtenir le maintien d'un service plus que nécessaire. Nous comptons sur vous.

◆ L'ULR Haute-Moselotte